

# In Extenso

**In Extenso Audit**  
Espace Européen de l'Entreprise  
5, Allée d'Helsinki  
BP 50043 Schiltigheim  
67012 Strasbourg Cedex

Tél. : +33 (0)3 90 20 8100  
strasbourg@inextenso.fr

[www.inextenso.fr](http://www.inextenso.fr)

## **CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE**

Espace Européen de l'entreprise  
30, avenue de l'Europe  
67300 SCHILTIGHEIM

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

# In Extenso

## **CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE**

Espace Européen de l'entreprise  
30, avenue de l'Europe  
67300 SCHILTIGHEIM

### **Rapport du commissaire aux comptes**

sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'organisme à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatif à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

# In Extenso

## ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Provision pour pensions » de l'annexe précise les modalités d'évaluation des engagements de pensions.

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, et à vérifier que la note « Provisions pour pensions » de l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

# In Extenso

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'organisme ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatif à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre organisme.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

# In Extenso

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Schiltigheim, le 11 juillet 2019

Le commissaire aux comptes

**In Extenso Audit**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Daniel ALLIMANT

ACTIF	brut	2018 amort. & prov.	net 2018	net 2017
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et licences	816 756,61	727 603,70	89 152,91	163 916,63
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	1 926 041,74		1 926 041,74	1 926 041,74
Constructions	12 925 511,94	3 971 774,21	8 953 737,73	4 372 811,03
Installations techn. matériel	4 915 581,95	3 866 051,56	1 049 530,39	931 290,77
Autres immobilisations corp.	17 319 499,59	10 572 668,43	6 746 831,16	7 000 255,57
Immobilisations en cours	313 648,43		313 648,43	137 158,52
<b>Total immob.corporelles</b>	<b>37 400 283,65</b>	<b>18 410 494,20</b>	<b>18 989 789,45</b>	<b>14 367 557,63</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations	75 823,00		75 823,00	10 518 547,14
Autres immob. financières	3 780,67		3 780,67	11 311,24
<b>Total immob.financières</b>	<b>79 603,67</b>		<b>79 603,67</b>	<b>10 529 858,38</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>38 296 643,93</b>	<b>19 138 097,90</b>	<b>19 158 546,03</b>	<b>25 061 332,64</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Clients	772 363,93	50 491,42	721 872,51	567 450,24
Autres créances	2 381 712,51		2 381 712,51	2 331 107,00
<b>Total créances</b>	<b>3 154 076,44</b>	<b>50 491,42</b>	<b>3 103 585,02</b>	<b>2 898 557,24</b>
Valeurs mob. de placement	8 737 997,64		8 737 997,64	9 330 940,00
Disponibilités	7 816 344,20		7 816 344,20	7 918 055,23
<b>Trésorerie</b>	<b>16 554 341,84</b>	<b>-</b>	<b>16 554 341,84</b>	<b>17 248 995,23</b>
<b>Compte de régularisation</b>				
Charges constatées d'avance	186 883,87		186 883,87	201 310,25
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>19 895 302,15</b>	<b>50 491,42</b>	<b>19 844 810,73</b>	<b>20 348 862,72</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>58 191 946,08</b>	<b>19 188 589,32</b>	<b>39 003 356,76</b>	<b>45 410 195,36</b>



PASSIF	2018	2017
<b>Capitaux propres</b>		
Dotation initiale	1 015 313,39	1 015 313,39
Réserves facultatives	1 313 383,22	1 201 777,75
Report à nouveau	26 026 349,28	25 571 725,53
Résultat de l'exercice	143 479,42	608 553,66
Subventions d'investissement	17 893 012,85	21 129 168,73
Amort.subventions d'investissement	- 12 855 681,80	- 10 638 328,58
<b>Total capitaux propres</b>	<b>33 535 856,36</b>	<b>38 888 210,48</b>
Provisions pour risques & charges	135 020,00	230 801,00
Provision pour pensions	1 280 450,00	1 138 585,00
Provision pour ind.départ retraite+ancienneté	860 100,02	900 491,55
<b>Provisions p/risques &amp; charges</b>	<b>2 275 570,02</b>	<b>2 269 877,55</b>
<b>DETTES</b>		
Dettes financières diverses		728 646,25
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	42 900,36	40 229,98
Fournisseurs & comptes rattachés	728 856,16	659 831,18
Dettes fiscales et sociales	1 524 140,34	1 754 443,39
Dettes s/immob.et comptes rattachées	109 174,49	206 355,40
Créditeurs divers	476 268,52	572 143,64
	<b>2 881 339,87</b>	<b>3 961 649,84</b>
<b>Compte de régularisation</b>		
Produits perçus d'avance	310 590,51	290 457,49
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>3 191 930,38</b>	<b>4 252 107,33</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>39 003 356,76</b>	<b>45 410 195,36</b>



## CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE

## TABLEAU DE FINANCEMENT 2018

Emplois	Budget modif. 2018	Réal.2018	Ressources	Budget modif. 2018	Réal.2018
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	1 703 370	1 372 889	Capacité d'autofinancement * résultat de gestion * + dot. amortissements * + dot. provisions * + loyer des constructions (SCI) * - reprise s/provisions	- 192 300 1 616 771 34 109 522 751 10 477	143 479 1 613 969 195 552 522 751 171 176
Immobilisations en cours		228 720	* - subv.invest.virées au résultat * -amort subv constuction SCI * - quote-part résultat SCI	- 600 228 - 5 274 733 - 935 372	- 597 911 - 5 274 733 - 935 371
Constructions	3 781 301	3 781 301	* + annulation des parts sociales SCI * - produit de cession d'éléments d'actif * - reprise de constructions - fin bail des SCI	10 229 295 - 4 614 247	10 231 485 - 1 200 - 4 614 247
-Schiltigheim : fin bail SCI Maison de l'Artisanat -CFAA : fin bail SCI du Steinbaechlein	832 946	832 946	<b>Total C.A.F.</b>	775 569	1 112 600
			Cession ou réduction de l'actif immobilisé Réduction d'immobilisations financières Cession d'actifs	5 167 991	5 167 991 1 200
			Financement externe ou hors exploitation Prêts, dépôts & cautionnement Subventions d'investissement	7 272 166 711	7 272 418 242
Augmentation du fonds de roulement		491 448	Diminution du fonds de roulement	200 074	
<b>Total emplois</b>	<b>6 317 617</b>	<b>6 707 304</b>	<b>Total ressources</b>	<b>6 317 617</b>	<b>6 707 304</b>



**Comptes de gestion**

<b>CHARGES</b>	<b>COMPTES 2017</b>	<b>BUDGET MODIF. 2018</b>	<b>COMPTES 2018</b>
Achats	871 860	966 231	964 549
Services extérieurs	2 038 730	1 256 164	1 157 442
Autres services extérieurs	2 833 709	2 872 553	2 567 617
Impôts et taxes	888 175	1 066 082	1 086 456
Charges de personnel	11 708 661	12 061 921	11 973 462
Autres charges de gestion courante	734 755	690 348	685 779
Dotation aux amortissements et aux provisions	1 570 852	1 559 313	1 717 955
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>20 646 743</b>	<b>20 472 612</b>	<b>20 153 260</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>1 088</b>		<b>2 190</b>
<b>Impôts</b>	<b>22 806</b>	<b>13 258</b>	<b>14 938</b>
<b>Résultat de l'exercice (excédent)</b>	<b>608 554</b>		<b>143 479</b>
<b>Sous-total</b>	<b>21 279 191</b>	<b>20 485 870</b>	<b>20 313 867</b>
Loyers des bâtiments facturés par SCI		522 751	522 751
Annulation des parts sociales		10 229 295	10 229 295
Amortissements des constructions		91 567	91 567
<b>Charges Liquidation SCI</b>		<b>10 843 613</b>	<b>10 843 613</b>
<b>Total</b>	<b>21 279 191</b>	<b>31 329 483</b>	<b>31 157 480,43</b>
<b>Résultat de l'exercice hors CFA</b>			<b>290 177</b>
<b>Reprise des réserves utilisées en 2018</b>			<b>189 361</b>
<b>Résultat 2018 à affecter</b>			<b>479 538</b>
<b>Résultat de l'exercice des CFA</b>			<b>(146 698)</b>



**Exercice 2018**

<b>PRODUITS</b>	<b>COMPTES 2017</b>	<b>BUDGET MODIF. 2018</b>	<b>COMPTES 2018</b>
Prestations de services	2 849 952	2 955 875	3 047 048
Subventions d'exploitation	7 216 916	7 311 881	7 070 540
Autres produits de gestion courante	10 167 351	9 044 568	9 055 784
Reprise sur provisions	185 568	10 477	171 176
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>20 419 786</b>	<b>19 322 801</b>	<b>19 344 547</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>718 226</b>	<b>877 176</b>	<b>876 060</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>141 179</b>	<b>93 593</b>	<b>93 261</b>
<b>Résultat de l'exercice (déficit)</b>		<b>192 300</b>	
<b>Sous-total</b>	<b>21 279 191</b>	<b>20 485 870</b>	<b>20 313 867</b>
Loyers des terrains		19 262	19 262
Quote-part de résultat des SCI		935 372	935 372
Cession des bâtiments		4 614 247	4 614 247
Amort. subventions constructions		5 274 733	5 274 732
<b>Produits Liquidation SCI</b>		<b>10 843 614</b>	<b>10 843 613</b>
<b>Total</b>	<b>21 279 191</b>	<b>31 329 484</b>	<b>31 157 480,43</b>
<b>Prélèvement sur réserves</b>			
Maison du Commerce et de l'Artisanat		50 000	50 000
Prime personnel	61 000	61 000	61 000
CRMA	9 000	8 500	9 000
Postes Centre de Formalités	11 139	60 860	60 861
Ciité Goût des Saveurs			8 500
GRC		11 940	
<b>Total Réserves utilisées dans l'exercice</b>	<b>81 139</b>	<b>192 300</b>	<b>189 361</b>



# *ANNEXES 2018*



## 1. Présentation des activités et des comptes

### 1.1 Présentation de la Chambre de Métiers

La Chambre de Métiers d'Alsace est un établissement public de l'Etat à caractère administratif dont l'activité est centrée sur les domaines suivants :

- la représentation et la défense des intérêts généraux de l'Artisanat
- la tenue du registre des entreprises
- l'information et le conseil aux artisans
- la formation des chefs d'entreprises et de leurs collaborateurs,
- la promotion du secteur artisanal et de ses entreprises.

La Chambre de Métiers d'Alsace est présente dans les deux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Le siège de la Chambre de Métiers d'Alsace se situe depuis le 12 novembre 1997 à Schiltigheim, 30 Avenue de l'Europe. Il est partagé entre l'Administration Centrale et la Section du Bas-Rhin. Les deux sections du Haut-Rhin sont installées à Mulhouse au 12, boulevard de l'Europe et à Colmar au 13, avenue de la République. Le site d'Eschau est géré par Eschau Formations.

La Chambre de Métiers d'Alsace est également l'organisme gestionnaire de 3 autres établissements :

- le Centre de formation d'apprentis d'Eschau (CFA d'Eschau)
- le Centre National d'apprentis Facteurs d'Orgues (CNFA)
- le Centre de formation d'apprentis de l'Artisanat de Mulhouse (CFAA de Mulhouse).

### 1.2 Présentation des comptes

La Chambre de Métiers présente :

- ✓ Le bilan de l'exercice clos décrivant le patrimoine de l'organisme avec ses biens et ses dettes, ses éléments d'actif et de passif.
- ✓ Le compte de gestion correspondant au compte-rendu du fonctionnement de l'organisme sur l'exercice considéré.
- ✓ Une annexe comptable dont l'objet est de compléter et de commenter l'information donnée par le bilan et le compte de gestion.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois et coïncide avec l'année civile.

Le compte de gestion présente un comparatif entre le réalisé 2018, le budget rectifié 2018 et le réalisé 2018. Il consolide les comptes :

- des services de l'Administration Centrale
- de la Section du Bas-Rhin
- de la Section de Colmar
- de la Section de Mulhouse
- d'Eschau Formation
- du CFA d'Eschau et du CFFO (Centre de formation de la Facture d'orgue)
- du CFA de Mulhouse

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se monte à 39 003 356,76 €.

Le compte de résultat dégage les montants suivants :

Total des produits : 31 157 480,33 €  
Total des charges : 31 014 000,91 €

Excédent de gestion consolidé : 143 479,42 €



<b>Résultat par établissement</b>	
CFA Eschau	83 349,69
CFAA Mulhouse - déficit	-230 047,21
Total CFA	-146 697,52
Autres établissements	290 176,94
Résultat global 2018	143 479,42

## 2 .Contexte réglementaire, faits caractéristiques et principes comptables.

### 2.1 Contexte réglementaire

La gestion de la Chambre de Métiers d'Alsace est soumise aux règles de la comptabilité publique et aux principes généraux de droit public en matière financière. La Chambre de Métiers d'Alsace est placée sous la Tutelle du Préfet qui approuve son budget.

### 2.2 Faits caractéristiques de l'exercice :

#### a) Péréquation versée au CFAA

En décembre 2017, le CFAA a bénéficié du versement d'une péréquation du Conseil Régional Grand Est de 447 073 €.

En 2018, le CFAA est en déficit de 230 047 €. La demande de péréquation au titre de l'exercice 2018 ne pourra se faire qu'en 2019, sur production des états financiers 2018.

#### b) Liquidation de la SCI Maison de l'Artisanat et de la SCI du Steinbaechlein

Le titre d'occupation temporaire de la SCI Maison de l'Artisanat a pris fin le 4 juin 2018, celui de la SCI du Steinbaechlein le 30 septembre 2018. Les constructions ont été reprises à cette date au bilan de la CMA pour la valeur nette comptable de 4 614 247 €.

N'ayant plus d'activité, les deux SCI ont été dissoutes le 23 novembre 2018 et liquidées le 21 décembre 2018. Les opérations comptables sont détaillées au point 3.2.

### 2.3 Méthodes d'évaluation

Les méthodes retenues pour l'évaluation des postes du bilan et du compte de gestion sont les suivantes

#### a) Immobilisations corporelles, amortissements et subventions d'investissement

##### ▪ Valeur brute

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, y compris les frais d'acquisition des immobilisations).

##### ▪ Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue

- Logiciel 5 ans
- Agencements 10 à 20 ans
- Matériel informatique 3 à 5 ans
- Mobilier 5 à 15 ans
- Matériel pédagogique 3 à 20 ans

Les investissements font l'objet d'un amortissement pour dépréciation, constaté en charges de fonctionnement.



#### ▪ Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement ayant financé pour partie ou en totalité des immobilisations amorties en charges de fonctionnement, sont reprises en produit à hauteur des amortissements pratiqués.

#### b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

#### c) Créances

Les créances sont enregistrées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement de la créance paraît incertain ; elle est déterminée de manière individualisée.

#### d) Les subventions d'exploitation

Les subventions de fonctionnement sont rattachées à l'exercice au cours duquel les dépenses concernant ces subventions sont effectuées.

#### e) Comptes de régularisation au bilan

Cette rubrique enregistre, pour l'essentiel à l'actif les charges constatées d'avance, et au passif, les produits perçus d'avance.

### 3. Informations relatives au bilan

#### 3.1 Les immobilisations et les amortissements

Immobilisations	1/1/18	Augm.	Dim.	31/12/18
<i>Immo. incorporelles</i>				
Brevets, logiciels	816 757			816 757
<i>Immob. Corporelles</i>				
Terrains	1 926 041			1 926 041
Agencement terrain	458 546	92 389		550 935
Const. & agenc.constr.	7 540 329	4 840 677	6 429	12 374 577
Inst. Techniques	4 809 609	368 986	263 013	4 915 582
Agencements	14 107 512	406 536	20 707	14 493 341
Matériel transport	11 993			11 993
Mobilier et matériel	2 627 206	278 548	91 588	2 814 166
<b>Total immob. corporelles</b>	<b>31 481 236</b>	<b>5 987 136</b>	<b>381 737</b>	<b>37 086 635</b>
<i>Immob.en cours</i>				
Adm.Centrale - GTB-logiciels	68 716	121 196		189 912
Adm.Centrale - Aménag. 3ème étage	12 000	2 400		14 400
Adm.Centrale - Ouverture ext. Cave		1 020		1 020
Insonor salles visio-conférence	4 212	1 188		5 400
Section 67 - salle de conférence	736		736	-
Section Colmar, climatisation reh	-	55 668		55 668
CFAA - porte sectionelle		3 118		3 118
CFAA -vidéo-projecteurs		3 178		3 178
CFAE - Climatisation BOPA		4 687		4 687
CFAE - vidéo-projecteurs		36 265		36 265
CFAE Atelier Ebénisterie	51 495		51 495	
<b>Total immob. en cours</b>	<b>137 159</b>	<b>228 720</b>	<b>52 231</b>	<b>313 648</b>
<b>Total</b>	<b>32 435 152</b>	<b>6 215 856</b>	<b>433 968</b>	<b>38 217 040</b>



Amortissements	01/01/18	Augm.	Dim.	31/12/18
Brevets, logiciels	652 840	74 764		727 604
Agencement des constructions	3 626 063	352 140	6 429	3 971 774
Installations tech., matériel	3 878 319	249 229	261 497	3 866 051
Agencements, installations générales	7 853 567	780 439	20 707	8 613 299
Matériel de transport	11 993			11 993
Mobilier, mat.bureau	1 880 895	157 397	90 915	1 947 377
<b>Total amortissements</b>	<b>17 903 677</b>	<b>1 613 969</b>	<b>379 548</b>	<b>19 138 098</b>

### 3.2 Immobilisations financières

#### Renseignements concernant les participations (plus de 50% du capital détenu)

Deux titres d'occupation temporaire ont été accordés par la CMA :

- celui de la SCI Maison de l'Artisanat portait sur les locaux administratifs de Schiltigheim
- celui de la SCI du Steinbaechlein portait sur les locaux administratifs et de formation du Centre de Formation d'Apprentis de l'Artisanat de Mulhouse.

Le titre d'occupation temporaire de la SCI Maison de l'Artisanat a pris fin le 4 juin 2018, celui de la SCI du Steinbaechlein le 30 septembre 2018.

A leur expiration respective, les constructions édifiées par les deux SCI sont devenues la propriété de la CMA. Les constructions ont été inscrites au bilan pour leur valeur nette comptable à hauteur de 3 781 301 € à Schiltigheim et de 832 946 € au CFAA de Mulhouse, soit un total de 4 614 247 €

Les subventions ayant financé les deux constructions ont été reprises au compte de résultat.

	Valeur nette des constructions	Reprise subv constructions
SCI Maison de l'Artisanat	3 781 301	1 463 511
SCI du Steinbaechlein	832 946	3 811 222
	<b>4 614 247</b>	<b>5 274 733</b>

Les parts sociales ont été annulées pour le montant du capital versé par la CMA.

	Capital souscrit par CMA	Capital souscrit non versé CMA	Annulation parts sociales
SCI Maison de l'Artisanat	6 631 502	213 429	6 418 103
SCI du Steinbaechlein	3 811 225		3 811 225
	<b>10 442 727</b>	<b>213 429</b>	<b>10 229 328</b>

Les deux SCI ont clôturé leurs comptes :

- de l'exercice 2017 le 20 avril 2018 avec une affectation de résultat pour la CMA de 761 067 €
- de l'exercice 2018 le 31 octobre avec une affectation de perte pour la CMA de 10 054 991 €.

Le bilan de liquidation du 21 décembre 2018 fait état d'un résultat global pour la CMA de 10 229 296 €

Quote-part de résultat 2018	Affect résultat 2017 des SCI	Affect résultat 2018 des SCI	Résultat Liquidation	Total quote-part Résultat 2018
SCI Maison de l'Artisanat	451 846	- 6 266 352	6 418 073	<b>603 567</b>
SCI du Steinbaechlein	309 221	- 3 788 638	3 811 222	<b>331 805</b>
	<b>761 067</b>	<b>- 10 054 990</b>	<b>10 229 295</b>	<b>935 372</b>



Immobilisations financières	01/01/18	Augm.	Dim.	31/12/18
Parts COLMAR Expo	25 000			25 000
Parts MULHOUSE Expo	32 992			32 992
Parts SOCOMENAL	320			320
Parts Banque Populaire	705			705
Parts Habitation Moderne Strasbourg	2 500			2 500
Parts SOCAMA	1 600			1 600
Parts Sté Interpr. Art.Garant.	12 592			12 592
Parts Maison d'Alsace Paris	114			114
SCI du Steinbaechlein	3 811 222		3 811 222	
SCI Artisanat capital souscrit	6 631 502		6 631 502	
<b>Total Participations</b>	<b>10 518 547</b>		<b>10 442 724</b>	<b>75 823</b>
Dépôts et cautionnement	2 289		258	2 031
Prêt	9 022		7 272	1 750
<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>11 311</b>		<b>7 530</b>	<b>3 781</b>
<b>Total Immobilisations financières</b>	<b>10 529 858</b>		<b>10 450 254</b>	<b>79 604</b>

### 3.3 Etat des échéances des créances

Créances	Total	1 an au plus	+ 1 an
Clients	711 777	661 286	50 491
Clients, factures à établir	60 586	60 586	
Fournisseurs	30 638	30 638	
Subventions de fonctionnement	2 098 568	2 098 568	
Subvention d'investissement	60 873	60 873	
Etat, TVA	68 937	68 937	
Débiteurs divers	122 697	122 697	
<b>Total créances</b>	<b>3 154 076</b>	<b>3 103 585</b>	<b>50 491</b>
Charges d'avance	186 884	149 095	37 789
<b>Total</b>	<b>3 340 960</b>	<b>3 252 680</b>	<b>88 280</b>

#### Charges constatées d'avance

- d'exploitation 186 884

### 3.4. Les capitaux propres

	31/12/2018	31/12/2017
Dotation initiale	1 015 313	1 015 313
Réserves facultatives	1 313 383	1 201 778
Report à nouveau	26 446 662	25 992 038
Report à nouveau : normes IFRS	- 420 313	- 420 313
Résultat de l'exercice	143 479	608 554
Subventions d'investissement	17 893 013	21 129 169
Amortissements subv. Invest.	- 12 855 682	- 10 638 329
<b>Total capitaux propres</b>	<b>33 535 856</b>	<b>38 888 210</b>



### Evolution des réserves

	01/01/18	Augm.	Dim.	31/12/18	
Réserve constructions	120 996			120 996	
Réserve manif. Artisanales	47 175			47 175	
Réserve "études & statistiques"	14 833			14 833	
Réserve amortissements	29 783			29 783	
Réserve des CFA	341 394	36 744		378 138	(*)
Réserve Système d'information	120 297			120 297	
Réserve Offre de services	150 000			150 000	
Réserve 120 ans CMA		150 000		150 000	
Réserve Formation commerciale		100 000		100 000	
Réserve Emplois artisanaux	155 000		155 000	-	
Réserve Prime Personnel	61 000	61 000	61 000	61 000	(1)
Réserve Grande Région	30 800		9 000	21 800	(2)
Réserve Maison Artisanat Mulhouse	50 000			50 000	(3)
Réserve Postes CFE	72 000		11 139	60 861	(4)
Réserve Cité Goût des Saveurs	8 500			8 500	(5)
<b>Total Réserves</b>	<b>1 201 778</b>	<b>347 744</b>	<b>236 139</b>	<b>1 313 383</b>	

Dans sa séance du 24 septembre 2018, l'Assemblée Plénière de la CMA a décidé lors de l'affectation du résultat 2017 :

- de la reprise de réserves pour 236 139 €
- de la constitution de nouvelles réserves à hauteur de 311 000 €

Le Conseil Régional du Grand Est a autorisé les deux CFA à affecter leur résultat 2017 à hauteur de 36 744 € (\*) en réserves (représentant un montant maximum de 45 jours de fonctionnement du CFA).

**En 2018, les coûts imputés sur les réserves s'élèvent à 189 361 € :**

- (1) Prime au Personnel : 61 000 €
- (2) Frais de déplacement CRMA : 9 000 €
- (3) Subvention « Maison du Commerce et de l'Artisanat de Mulhouse » : 50 000 €
- (4) Postes Centre de Formalités : 60 861 €
- (5) Subvention Cité du Goût et des Saveurs : 8 500 €.

Subventions	01/01/18	augm.	dim.	31/12/18
Subv.État	366 648		994	365 654
Subv. Région	4 495 125	118 250	102 193	4 511 182
Subv. Département	89 313		627	88 686
Subv. Diverses	1 455 870	296 376	70 725	1 681 521
Subv. T.apprentissage	494 473		13 397	481 076
Subv. O. Gestionnaire	3 971 893	429 078	15 818	4 385 153
Subv.construction Siège	1 878 755		31 615	1 847 140
Subv. Extension CFAE	4 121 999			4 121 999
Subv. Construction CFAA	4 255 093		3 844 491	410 602
<b>Total subv.</b>	<b>21 129 169</b>	<b>843 704</b>	<b>4 079 860</b>	<b>17 893 013</b>

### Amortissement des subventions

Amortissements des subventions	01/01/18	augm	dim.	31/12/18
Sub.État	350 710	4 431	994	354 147
Subv. Région	4 599 681	442 201	104 636	4 937 246
Subv.Département	140 481	12 651	627	152 505
Subv. Diverses	1 322 917	1 579 557	136 527	2 765 947
T.Apprentissage	437 342	20 671	13 397	444 616
Subv. CMA aux CFA	3 787 199	429 840	15 818	4 201 221
<b>Amort. pour dépréciation</b>	<b>10 638 329</b>	<b>2 489 351</b>	<b>271 999</b>	<b>12 855 682</b>



### 3.5 Provisions pour risques et charges

	1/1/18	Dot. 2018	Dim.2018	31/12/18
Provision pour litiges	36 701	3 196	32 472	7 425
Provision pour charges	194 100		66 505	127 595
Provision pour pensions	1 138 585	141 865		1 280 450
Provision pour prime départ à la retraite	627 669		13 841	613 828
Provision allocation d'ancienneté	272 823		26 551	246 272
<b>Total provisions</b>	<b>2 269 878</b>	<b>145 061</b>	<b>139 369</b>	<b>2 275 570</b>

#### Provision pour litiges : 7 425 €

Elle correspond aux litiges en cours dans des affaires de personnel. Les honoraires d'avocats inhérents à ces litiges sont intégralement provisionnés.

#### Provision pour charges : 127 595 €

Une provision pour l'assurance chômage, prenant en compte la durée prévisible de chômage dans la limite de la durée maximale d'indemnisation, et une provision pour charge relative aux bâtiments ont été comptabilisées.

#### Provision pour pensions

Cette provision s'élève au 31 décembre 2018 à **1 280 450 €**. Elle permet de constater les engagements de pensions pris par la Chambre de Métiers qui sont de trois types :

◆ *Pensions versées aux agents titulaires du cadre d'extinction dites "Régime spécial"*

Ce régime garantit un certain niveau de ressources de retraite pour les anciens salariés entrés à la Chambre de Métiers avant le 1<sup>er</sup> janvier 1951 qui ont opté pour le versement d'une pension par la Chambre de Métiers au moment de leur départ à la retraite.

◆ *Rentes versées aux anciens Présidents de la Chambre de Métiers d'Alsace ou de sections.*

Les Chambres de Métiers, réunies en Assemblée Générale en juin 1980 à Paris, ont décidé de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1981 un fonds permettant de verser des indemnités aux anciens Présidents de Chambre de Métiers ou de Section.

Ces indemnités sont destinées à compenser l'incidence de la baisse d'activité professionnelle qu'a généralement entraînée l'accomplissement d'un mandat de Président sur le niveau de revenu après la fin d'activité professionnelle.

Ce fonds est alimenté par des cotisations annuelles des Chambres de Métiers et des Présidents en fonction. En 1981, l'Assemblée Plénière de la Chambre de Métiers d'Alsace a décidé d'instituer sans rétroactivité un régime d'indemnités compensatrices complémentaire de celui mis en place par l'APCM. Bénéficient de ce régime complémentaire les anciens Présidents et Présidents de Section de la compagnie justifiant d'une durée de mandat supérieure à 9 années.

◆ *Rentes versées à d'anciens cadres entrés avant 1973 à la Chambre de Métiers*

Cette pension correspond à un complément de retraite, qui est calculé en fonction du nombre de points de retraite AGIRC que les personnes concernées auraient pu acquérir si elles avaient cotisé au taux de 16% au lieu de 9% dès leur engagement à la CMA et au plus tard le 31 décembre 1973.



### Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les engagements de la Chambre de Métiers en matière de complément de retraite et d'indemnités conventionnelles payables lors du départ en retraite des employés sont provisionnés depuis l'exercice 2000. Ces engagements sont de 613 828 € au 31/12/18.

Ils sont calculés selon la méthode prospective assise sur la totalité du personnel, en tenant compte des dispositions de la loi n°78-49 du 19 janvier 1978 (décision du Comité Directeur du 28 juin 1978), d'hypothèses actuarielles de turn-over, de durée de vie, d'évolution des salaires (2%), d'augmentation du taux d'inflation (1%), d'actualisation (1,63%), d'âge minimal de départ à la retraite (65 ans) et de taux de rotation moyen par catégorie (employé 3%, cadre 3,42%)

### Provision pour allocation d'ancienneté : 246 272 €

Une provision pour allocation d'ancienneté est comptabilisée depuis l'exercice 2004. L'allocation d'ancienneté représente un mois de rémunération versée après 25 ans de présence à la Chambre de Métiers, en vertu des dispositions de l'article 19 du règlement des services. Elle ne concerne que les contrats à durée indéterminée.

### 3.6 Provision pour dépréciation des comptes clients

	01/01/18	dotation	reprise	31/12/18
A. Centrale	155		155	-
Section du Bas-Rhin	24 087	36 988	24 087	36 988
Section de Colmar	2 143	5 277	2 143	5 277
Section de Mulhouse	5 422	5 389	5 422	5 389
Eschau Formation		2 837		2 837
<b>Total</b>	<b>31 807</b>	<b>50 491</b>	<b>31 807</b>	<b>50 491</b>

### 3.7 Etat des échéances des dettes

Dettes	Total	1 an au plus	+ 1 an
Fournisseurs	728 856	728 856	
Fournisseurs d'immobilisations	109 175	109 175	
Clients, acompte et avoir à établir	42 900	42 900	
Personnel	193 011	193 011	
Organismes sociaux	1 181 276	1 181 276	
Etat- impôts, TVA	149 854	149 854	
Subventions à reverser	325 657	116 602	209 055
Créditeurs divers	150 611	150 611	
<b>Total dettes</b>	<b>2 881 340</b>	<b>2 672 285</b>	<b>209 055</b>
Subventions de fonctionnement	292 783	292 783	
Produits d'avance	17 807	17 807	
<b>Total produits d'avance</b>	<b>310 590</b>	<b>310 590</b>	
<b>Total</b>	<b>3 191 930</b>	<b>2 982 875</b>	<b>209 055</b>

#### Charges à payer

Factures non parvenues	223 126
Factures non parvenues immobilisations	3 848
Clients, avoirs à établir	19 134
Personnel, rémunérations à payer	21 582
Personnel, charges à payer	19 942
Etat, charges à payer	<u>2 600</u>
	<b>290 232</b>

#### Produits constatés d'avance

- d'exploitation	310 590
------------------	---------



## 4. Note sur le compte de gestion

### 4.1 Analyse des produits

#### Recettes par secteur d'activité

	Recettes	Subventions	2018	2017
<i>Taxe pour frais CMA</i>	8 686 464		8 686 464	8 985 089
<i>Redevances et prestations Registre- CFE</i>	325 541		325 541	335 019
<i>Formation Initiale</i>			6 759 620	6 916 921
BC -CTM -BTM	36 587			
apprentissage	152 681			
taxe d'apprentissage		1 161 709		
CFAE-CFAA-CNFA	317 052	5 091 591		
<i>Formation Continue</i>			2 164 334	1 899 407
Becca	123 884	110 405		
Brevet de maîtrise, BTM	238 762	230 538		
Formations diverses (taxi,..)	274 319			
stages économiques	712 895			
stages tuteurs	132 931			
contrats profession.	327 100			
Divers (PCIE, VAE,..)	13 500			
<i>Action économique</i>		372 252	715 836	751 030
Conseils, conférences	48 537			
Foire-portes ouvertes	252 058			
Gazette, insertions guides	42 989			
<i>Activités annexes</i>			521 576	585 702
Restauration, distrib, divers	52 129			
Locations de salles	265 505			
M.A.D.personnel	91 224			
Remb. Salaires	8 673	104 045		
<i>Reprise sur provisions - Produits cession d'actif</i>	171 176		171 176	185 568
<i>Quote-part de résultat SCI</i>				761 050
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>12 274 007</b>	<b>7 070 540</b>	<b>19 344 547</b>	<b>20 419 786</b>

#### Taxe pour frais de Chambre de Métiers

Les services fiscaux ont appliqué un écrêtement de 707 401 € en 2018 sur la taxe pour frais de Chambre de Métiers d'Alsace, qui a perçu 8 251 180 € au lieu 8 958 581 €.

La CMA a reçu la contribution des micro-entrepreneurs au titre de 2017 (non plafonnée) pour un montant de 435 284 euros.

Le montant global de taxe pour frais de Chambre de Métiers perçu en 2018 s'élève ainsi à 8 686 464 €.

Taxe pour frais de chambre de Métiers (Données de la Direction des Finances Publiques d'Alsace)	8 958 581
Produits du droit fixe (40%)	3 583 432
Nombre d'assujettis	23 271
Droits variables	5 375 149



### Collecte de taxe d'apprentissage 2018

La convention relative à la collecte 2018 a désigné la CCIRA comme OCTA consulaire régional.

- Montant de la collecte brute de taxe d'apprentissage et de la contribution supplémentaire pour le secteur artisanal : 2 541 671€ versée par 2 733 entreprises
- Fonds libres bruts (quota, CSA et hors quota) : 424 009 €
- Fonds libres bruts quota et CSA : 422 973 €
- Fonds libres bruts hors quota : 1 036 €

### 4.2. Les charges d'exploitation

#### Reclassement comptable de la cotisation Formation Continue en 2018 (152 197 €).

La cotisation « Formation Continue du Personnel » a été comptabilisée en 2018 sur le compte 633 (charge patronale mentionnée sur les fiches de paie), alors qu'elle l'était sur le compte 628210 en 2017 (comptabilisation globale du bordereau de paiement).

· Charges de personnel (64) / total charges d'exploitation	<u>11 973 462</u>	59 %
	20 153 260	
· Masse salariale (64+621) / total charges d'exploitation	<u>12 330 967</u>	61 %
	20 153 260	
· Charges de personnel (64) / nb d'assujettis	<u>11 973 462</u>	515
	23 271	
· Masse salariale (64+621) / nb d'assujettis	<u>12 330 967</u>	530
	23 271	

#### Analyse des charges de personnel

##### Effectif moyen par catégorie

Non – cadres	97
Cadres administratifs	62
Cadres enseignants	70
Apprentis	<u>6</u>
	<b>235</b>

#### Frais de déplacements, de mission, de réception et de représentation

	Déplacements	Mission (repas, héberg.)	Frais de représentation
Président	86		6 190
Présidents de section	6 265	2 952	
Elus suppléants des Présidents	2 118		
Trésorier	290		
Autres membres - réunions CMA	5 186	10 206	

Frais de réception : 137 852 €



**Indemnités de fonction et vacations**

	Indemnités de fonction	Vacations
Président	48 953	
Trésorier	14 630	
Présidents de section	61 895	
Membre élus hors Bureau		14 339

**Honoraires du commissaire aux comptes**

Le montant des honoraires pris en charge au titre de la mission du commissaire aux comptes s'élève à 30 013 € ttc pour l'exercice 2018.

**Concours financiers de la CMA à des associations et corporations**

- Subventions accordées en 2018 à des corporations, associations et organisations professionnelles : 178 754 € dont 50 000 € à la Maison du Commerce et de l'Artisanat de Mulhouse.

- Subventions versées au CFA Marcel Rudloff de Colmar :

Syndicat Mixte Ville Colmar	20 615	gestion des bâtiments
Subvention de fonctionnement	7 623	
Subvention d'investissement	35 826	
	<u>64 064</u>	

**Facturation à l'association Capa- Cma**

Prestations de service : 31 832 € ht

Loyer et charges locatives : 89 360 € ht

**5. Notes sur le résultat exceptionnel****Détail des charges exceptionnelles**

Annulation parts sociales SCI Artisanat	6 418 073
Annulation parts sociales SCI du Steinbaechlein	3 811 222
Valeur nette comptable des immobilisations	2 190
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<u>10 231 485</u>

**Détail des produits exceptionnels**

Reprise construction SCI Artisanat	3 781 301
Reprise construction SCI Steinbaechlein	832 946
Régularisations sur ex. antérieurs	172 000
Reprise subventions d'exercices antérieurs	104 948
Produit de cession d'éléments d'actif	1 200
Quote-part subv. d'équipement virée au résultat	5 872 644
<b>Total produits exceptionnels</b>	<u>10 765 039</u>

**6. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices**

Impôt sur le bénéfice d'exploitation (location nue)	1 517
Impôt sur le bénéfice financier (produits financiers)	13 421
	<u>14 938</u>



## 7. Engagements en matière de crédit-bail

	Mat. inf.	Copieurs	Total
<b>Valeur d'origine</b>	41 402	58 928	100 330
<b>Amortissements</b>			
Cumuls exercices ant.	21 564	33 147	54 711
Dotation de l'exercice	10 350	14 732	25 082
Amortissements à venir	9 488	11 049	20 537
<b>Total amortissements</b>	41 402	58 928	100 330
<b>Redevances payées :</b>			
Cumuls exercices antérieurs	21 604	33 211	54 815
Exercice 2018	10 371	14 760	25 131
<b>Total redevances payées</b>	31 975	47 971	79 946
<b>Redevances à payer</b>			
A un an au plus	9 506	11 071	20 577
<b>Total redevances à payer</b>	9 506	11 071	20 577
<b>Total</b>	41 481	59 042	100 523
<b>Valeur résiduelle</b>			
A un an au plus	828	1 179	2 007
<b>Total valeur résiduelle</b>	828	1 179	2 007

